

facteur 4^{N°3}

lettre aux professionnels
de l'appel à projets
"50 rénovations
post-Grenelle"



L'Alsace, la planète et vous
c'est **GAGNANT GAGNANT !**

INAUGURATION DES CHANTIERS PIONNIERS : ET DE DEUX !

Après l'inauguration du 1^{er} chantier pionnier à Behlenheim le 5 octobre dernier, André Reichart a inauguré le 21 janvier le second chantier à Roeschwoog. Tout au long de l'année 2010, les inaugurations de chantiers pionniers "facteur 4" vont se poursuivre dans toute l'Alsace, constituant autant de vitrines du savoir faire des entrepreneurs et artisans alsaciens, dans le domaine de la rénovation BBC. C'est la dernière ligne droite, pour proposer un chantier, avant la clôture de l'appel à projets, et faire ainsi la preuve par l'exemple de votre savoir-faire !
Bons chantiers "facteur 4", et bonne année 2010 !

SUCCÈS POUR L'INAUGURATION DU 1^{ER} CHANTIER PIONNIER !

Achevé à l'automne 2009, le chantier de la famille Ducotey situé au cœur du Kochersberg, à Behlenheim, a été inauguré le 5 octobre dernier par André Reichardt, Président de la Région Alsace, entouré des représentants du groupe EDF en Alsace et des partenaires professionnels du bâtiment.

Une soixantaine de professionnels, artisans et architectes, ont fait le déplacement pour constater l'ampleur et la précision des rénovations réalisées sous la direction de Fabien Brion, maître d'œuvre du chantier.

Une belle preuve par l'exemple !



➔ **Pour plus de renseignements,
contactez votre organisation
professionnelle.**

<http://les50chantierspionniers.energie.fr>



ACTU : RÉNOVATION DU PAVILLON DE LA FAMILLE BENINGER À ROESCHWOOG (67)

Sensible au développement durable, la famille Beninger a débuté la rénovation de son pavillon dès 2003 par l'installation de panneaux solaires et d'une PAC aquathermique.

Toutefois, après réalisation d'une thermographie, il est apparu évident d'isoler correctement la maison construite en 1969. Sur recommandations conjointes d'experts d'ÉS et d'artisans, divers travaux de rénovation thermique ont été engagés :

- Murs : isolation extérieure polystyrène graphité KNAUF TH32 - 16 cm
- Plancher bas : polystyrène graphité sous dalle KNAUF TH32 - 10 cm
- Fenêtres : PVC triple vitrage 4-16-4-16-4 Argon peu émissif SCHUCO SI82+ UW 0,84
- VMC : Hygro B Aldès Microwatt Bahia
- Chauffage : pompe à chaleur eau-eau Stiebel Eltron WPF13 17 kW avec ballon tampon 700 l



Inauguration le 21 janvier 2010

- Eau chaude sanitaire : chauffe-eau solaire De Dietrich 300 l

L'ECO-PTZ, FAITES-EN PROFITER VOS CLIENTS

Ce nouveau dispositif, à ne pas confondre avec le prêt à taux zéro pour l'acquisition d'une habitation neuve, s'adresse aux particuliers et aux bailleurs détenteurs de logements anciens. Il permet le financement de travaux de rénovation lorsqu'il s'agit du logement principal des occupants, propriétaires ou locataires.

L'éco-PTZ peut être obtenu de trois manières différentes dont deux concernent la rénovation énergétique. Soit par l'approche bouquet de travaux, plus pertinente dans le cadre d'une rénovation énergétique, soit par une étude thermique.

Il offre de 20000 à 30000€ de prêt, sans condition de ressources et pour une durée de 3 à 10 ans. Il peut également se cumuler au crédit d'impôt développement durable, mais uniquement si les revenus du foyer fiscal sont inférieurs à 45000€. Ces mesures, très attractives, restent néanmoins complexes dans leur mise en œuvre et soumises à conditions. Elles nécessitent donc un conseil judicieux pour en tirer le meilleur bénéfice.



50 chantiers pionniers, l'avis de Franck Soccio, Animateur Régional FFB Alsace :



«Ce projet est intéressant à plus d'un titre, que ce soit pour les particuliers, les entreprises ou les partenaires engagés dans la réduction des émissions de CO₂ en Alsace. Au niveau national,

l'objectif est en effet d'atteindre le « facteur 4 »* en 2050. Pour y arriver, il nous faut revoir la manière de construire et surtout de rénover, puisque c'est bien dans le bâti ancien qui constitue près de 90% du parc immobilier que ce défi se gagnera.

Avec ce projet les entreprises, les bureaux d'études et les architectes ont l'occasion de mettre en œuvre des solutions associant innovation et savoir-faire traditionnel dans une optique de performances. Le partenariat et les moyens déployés par le Groupe EDF, la Région et la FFB Alsace sont là pour éviter les contre performances et apporter un maximum de garanties au particulier concernant l'atteinte des performances prévues. Avec ce projet, c'est le secteur du Bâtiment dans son ensemble qui se projette vers un futur durable».

* réduction de 80% des émissions de CO₂ d'ici à 2050
NB : dispositif concernant les logements achevés au 1^{er} janvier 1990

FOCUS TECHNIQUE : L'ISOLATION NATURELLE, LES CONSEILS DE CAMILLE BOUCHON DU B.E. SOLARESBAUEN

Dans le cadre d'une rénovation thermique optimale, il est préférable de privilégier les isolants naturels par rapport aux isolants synthétiques.

Les naturels permettent de valoriser les ressources renouvelables et de limiter la production de gaz à effet de serre pour leur production. Ils sont également moins toxiques et facilement recyclables en fin de vie. Ces isolants sont également ouverts au passage de l'humidité. Ils ne bloquent pas l'humidité dans la paroi.

En revanche, leur installation doit être effectuée avec précaution : dans tous les cas, il faut veiller à ce que la pose de l'isolant soit réalisée avec un traitement de l'étanchéité à l'air. Lors de la pose d'isolation en ossature bois, dans des combles ou dans le cas d'une isolation par l'intérieur, une fente d'1 cm de large dans le frein-vapeur peut conduire à la destruction de l'isolant et à l'accumulation d'humidité dans la paroi. C'est pourquoi, la pose de ces isolants doit être réalisée avec minutie et accompagnée de la mise en place d'un frein-vapeur continu et étanche à l'air. Aujourd'hui, le coût des isolants naturels reste encore supérieur aux isolants de synthèse. De plus, peu de produits proposés sur le marché bénéficient de recommandations techniques, nécessaires pour faire valoir la garantie décennale.

Un frein qu'il devient urgent de contrer pour généraliser les rénovations thermiques visant le facteur 4.

